

MM. les juges, taisez-vous!

Tel est le message de l'ancien bâtonnier genevois Marc Bonnant, qui accuse les magistrats d'avoir pris le pouvoir aujourd'hui

Genève
Hans Villa

Le silence conventionnel sied aux magistrats. Je ne me résigne pas à ce qu'ils montent sur les estrades. Le faire c'est confondre leur mission, qui est d'appliquer la loi et une mission militante d'essence politique. Lorsqu'ils combattent pour l'avènement d'une société selon leur vision meilleure, les magistrats de l'ordre judiciaire sont hors de leur fonction. « L'invective signée par Marc Bonnant, ancien bâtonnier genevois, n'a rien d'une confiance. Elle s'adresse aujourd'hui à sept juges internationaux, les sept magnifiques » qui lançaient il y a quelques mois un cri d'alarme. L'Appel de Genève. Signé du procureur général genevois, Bernard Bertossa, il exhorte à une meilleure entraide judiciaire internationale en matière de lutte contre la criminalité organisée. Les moyens? Des changements législatifs pour la plupart qui simplifieraient la procédure par-delà les frontières. Contradictoire, parmi d'autres, le ténor du barreau genevois Marc Bonnant réplique aux magistrats, qu'il accuse d'avoir pris le pouvoir.

-Comment le barreau a-t-il entendu l'Appel de Genève?
-Certains avocats, dont je suis, regrettent qu'il ait été interjeté par des magistrats de l'ordre judiciaire. Ils

s'affranchissent de la loi lorsqu'ils la critiquent. Ils ébranlent la confiance commune dans notre ordre juridique et paradoxalement en eux-mêmes qui en sont les garants. L'appel de Genève pourrait avoir une légitimité, mais non que les juges le lancent. **Mais une telle voix devrait-elle être élevée?**

-Si oui, par la politique issue du suffrage universel. Lorsque les magistrats de l'ordre judiciaire se substituent au politique, ils bafouent la séparation des pouvoirs. Là est le problème. On parle aujourd'hui du « temps » des juges. Selon moi, nous vivons le temps du mépris lorsqu'ils fondent leur procédures sur des déclarations de repentis; lorsqu'ils recourent à la détention préventive comme moyen de pression; lorsqu'ils violent le secret d'instruction; lorsqu'ils alimentent les médias en bafouant la présomption d'innocence. Selon eux, leur but est pur, ce qui justifierait l'abandon du scrupule des moyens. Mais la fin et les moyens sont indissociables. Il y a chez certains magistrats une existence utopique de pureté. Or la pureté est une idéologie, un programme, un projet politique par le citoyen. est contrôlé par les juges: le politique par le citoyen. Les juges ne sont, eux contrôlés par personne. Pouvoir absolu de l'ordre judiciaire. Demain, Big Brother sera un juge d'instruction ou un procureur général.



Demain, Big Brother sera un juge d'instruction ou un procureur général », prévient Marc Bonnant, avocat et ancien bâtonnier à Genève.

« L'internationale des juges »

-Comment jugez-vous la teneur même de l'appel de Genève?

-Les auteurs de l'appel veulent promouvoir un espace judiciaire européen, une Europe ouverte, comme on disait de Rome détruite, ville ouverte. Une internationale de la justice, pense Bertossa. En fait, une internationale des juges. Pour eux, seul l'intérêt collectif, plus précisément leur vision de l'intérêt collectif, doit être pris-en

compte, non pas l'intérêt individuels. Selon moi, il faut tenter de réaliser un équilibre entre les deux impératifs antinomiques: la poursuite de la criminalité d'une part, mais aussi la protection du secret et de la sphère privée d'autre part. L'intérêt collectif n'est que l'addition des intérêts individuels. Ce n'est pas défendre celui-là que de mépriser ceux-ci.

B.W.

« Une fantasmagorie »

« La criminalité économique n'est pas un phénomène nouveau. Son amplification, par les nouveaux moyens qu'elle se donne, est certes un constat objectif. Mais elle est devenue sujet exclusif des préoccupations des autorités répressives. Il y a une fantasmagorie de la criminalité économique! de considérer qu'il n'y a qu'un seul monstre à combattre, c'est porter tout le poids de l'action dans ce combat. Et c'est désertier les autres champs de bataille.

-Mais Genève n'est-elle pas une plaque tournante?

— En termes comparés, la ville-

qui connaît une vie financière importante est un terrain plus facile pour ce type de criminalité. Mais Genève a-t-elle cette indignité d'être chancière pour l'Europe? Faux! Il y a plus de criminalité économique à Genève que dans les autres grandes métropoles. Depuis quelques années notre procureur a choisi. Sa politique s'est portée principalement sur cette criminalité là péril, selon lui, pour la démocratie. Et puisque c'est elle que porte la lumière, elle est devenue le seul phénomène digne d'intérêt.

B.W.

Les droits de la défense

-L'existence d'une criminalité économique doit conduire le barreau genevois à redoubler de vigilance. Mais à aucun moment il n'est acceptable de dire que l'avocat devrait avoir moins de présence dans la défense d'un type de criminalité.

-Vous êtes donc contre l'élimination des recours préconisée et qui vise à accélérer la collaboration internationale?

-Assurément! Le législateur a prévu des voies de recours parce qu'il sait que les juges ne sont pas infaillibles et non pas pour permettre aux avocats d'entraver la collaboration judiciaire internationale. En matière d'entraide internationale, il y a des biens qui doivent être juridiquement protégés: la personne non impliquée privée. Dans

La vision bertossienne du monde si j'ose ce néologisme, tout doit céder le pas à l'exigence morale. Les magistrats ont une mission: nettoyer les écuries d'Angias Orgueil herculéen...

Mais les voies de recours ne sont-elles pas surexploitées?

Il est possible qu'il ait des abus. Ils sont rares. Les délais de recours sont brefs. Le temps perdu est aussi le temps pris par les magistrats pour rendre leurs décisions. Plus que jamais, les voies de recours sont nécessaires, précisément pour contenir la démarche purificatrice de certains magistrats. La pureté est chose dangereuse et dangereuse est la confusion entre la morale et le droit.

B.W.